

Licence 3 de Lettres modernes – UFR-LSH
Stage professionnel des métiers de l'éducation
INDICATIONS POUR LE RAPPORT DE STAGE
Année universitaire 2023-2024

Le stage professionnel donne lieu à un rapport que l'étudiant/e doit rédiger en toute clarté. Le rapport doit être imprimé afin d'être relu et corrigé, et déposé soit au secrétariat des lettres modernes, soit dans le casier de l'enseignant-référent.

Indications de contenu et de format

Ce rapport constitue une réflexion personnelle sur l'expérience. Il faut donc se garder de toute généralité ou de tout historique, non nécessaire à la compréhension du cadre de l'expérience. Les noms des enseignants et des élèves doivent être anonymés. Seuls les lieux du stage peuvent être mentionnés.

Le rapport est limité à une dizaine de pages maximum (plus d'éventuelles annexes) afin de livrer un travail rédactionnel alliant précision et concision, sélectionnant les données pertinentes pour rendre compte et analyser les acquis de l'expérience.

L'étudiant(e) présente ce qu'il-elle a observé et les particularités éventuelles du lieu de stage. Il-elle approfondit l'un des problèmes rencontrés ou observés ; il-elle réfléchit au transfert de compétences que cette expérience a permis entre sa formation universitaire et le terrain professionnel (et réciproquement).

Pour les AED, il faudra choisir une séquence de français précise, parmi celles que vous aurez préparées et menées, puis évaluées éventuellement avec votre tuteur/trice.

En conclusion, l'étudiant(e) devra indiquer si et comment cette expérience a modifié, confirmé ou non son projet professionnel.

L'expression comme l'orthographe du rapport doivent, bien entendu, être tout à fait corrects.

Date de remise du rapport à l'enseignant-référent :

➤ Première quinzaine du mois de mai au plus tard (pour validation des actuels étudiants en L3).